



STRUCTURATION DU MONDE PAYSAN DANS LE POOL

GESCOD CONGO - RETOURS D'EXPÉRIENCES :
STRUCTURATION ET ORGANISATION DES PROFESSIONNELS
AGRICOLES DANS LE POOL

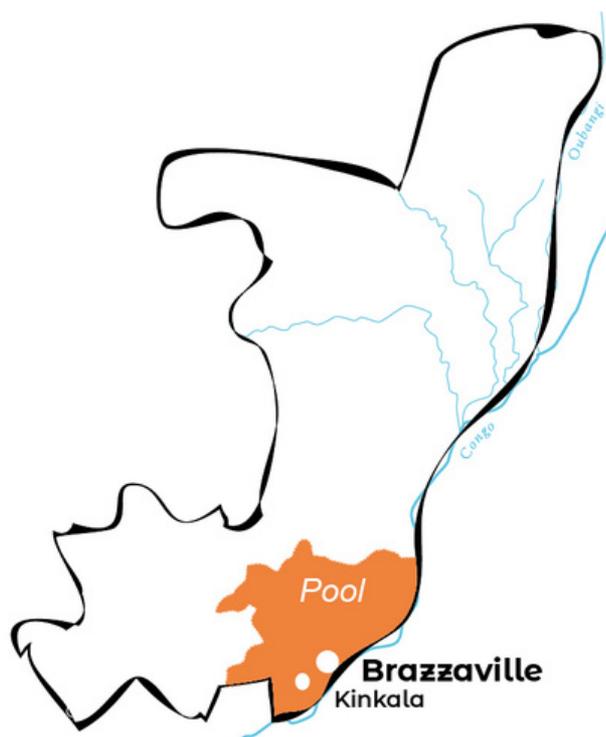
La présente fiche vise à capitaliser l'expérience acquise par les partenaires sur la structuration des acteurs agricoles du Pool (éleveurs, agriculteurs, fermes pilotes, Conseil Départemental du Pool). La professionnalisation et la structuration des éleveurs et agriculteurs constitue en effet un volet fondamental dans la mise en place de filières agricoles sur le territoire, en particulier dans un contexte où la notion de « collectif » est en reconstruction et nécessite un important engagement.

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE AGRICOLE TERRITORIALE CONCERTÉE



La création ou le renforcement de démarches menées nationalement (notamment pour la structuration des éleveurs bovins) et localement par des associations ou groupements d'acteurs impliqués dans le milieu agricole conduit progressivement à l'élaboration d'une **stratégie concertée**, pilotée par le Conseil Départemental du Pool (CDP), **associant les acteurs professionnels**. L'appui du CDP aux projets menés par les acteurs peut être organisationnel, matériel ou logistique.

DIFFUSION ET VULGARISATION DES BONNES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

Sur ce dernier point citons l'exemple du bureau et du matériel informatique mis à disposition de l'Union Départementale des Organisations Paysannes du Pool (UDOPP) sur le projet qu'il portait, nommé « **Paysan! Pourquoi pas moi ?** ». Cette stratégie agricole constitue un objectif à moyen terme de la démarche engagée et résultera de la structuration politico-stratégique et technico-économique des acteurs agricoles. Les paysans ont mis en place également un **livre blanc** qui sert à regrouper et développer la stratégie concertée du Conseil pour les acteurs concernés.

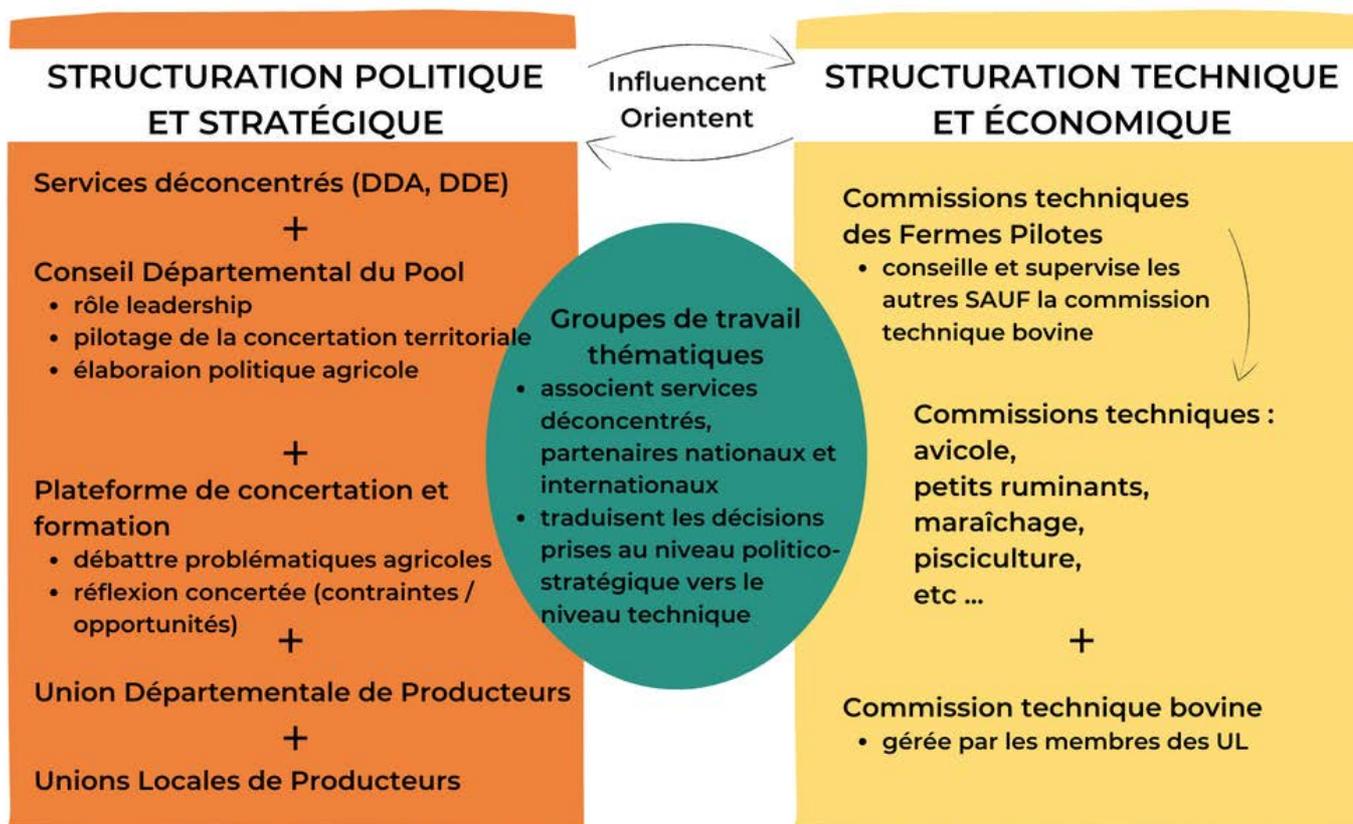
L'articulation des acteurs agricoles dans le Pool

Le projet appuie et accompagne la **structuration des éleveurs et des agriculteurs** à travers une démarche locale et spécifique à chaque filière. L'objectif est de consolider les OSCs (groupements et associations existants) et d'appuyer la mise en place de structures complémentaires autour d'un noyau constitué par les bénéficiaires du projet. Le projet soutient la structuration des filières agricoles dans le Pool à 2 niveaux :

- Un **niveau politique et stratégique**, avec les Unions locales et l'Union départementale, les plateformes de concertation et de formation, le CDP et les services déconcentrés de l'État.
- Un **niveau technique et économique**, avec les commissions techniques au niveau des Unions Locales et les Groupes de travail thématiques, qui rassemblent les professionnels agricoles et les partenaires techniques.

SCHEMA DE LA STRUCTURATION

STRUCTURATION DES PROFESSIONNELS AGRICOLES ET ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE TERRITORIALE CONCERTÉE



Les deux niveaux de structuration sont complémentaires, s'influencent et se nourrissent. La prise en compte de la **structuration technico-économique**, centrée sur l'analyse des activités de production et sur les compétences des producteurs et agriculteurs locaux, est indispensable à l'élaboration d'une stratégie agricole cohérente et en accord avec les besoins des bénéficiaires. De la même manière, la structuration politico-stratégique permet **d'orienter et de soutenir les producteurs**, notamment dans la réalisation des activités initiées par le projet.

Le projet appuie de manière continue la communication et la **concertation entre les Unions Locales**, le CDP et les services déconcentrés de l'Etat à travers la mise en place de **plateformes de concertation**, dans le but de **faciliter les échanges** techniques entre les éleveurs et agriculteurs par la création des **commissions techniques** au sein des Union locales ou le soutien à des coopératives, groupements, fédérations ou associations existants.

STRUCTURATION POLITIQUE ET STRATÉGIQUE

Ce niveau de structuration vise à pérenniser les activités du projet, tout en **renforçant le rôle institutionnel et de leadership du CDP**. L'élaboration d'une stratégie de développement agricole nécessite une réflexion concertée des contraintes et **opportunités du territoire** de la part des parties prenantes (Conseil départemental, Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Élevage, Unions locales...) et une vision stratégique des orientations que la collectivité souhaite se donner en matière agricole.



INTERVENTION DU CHEF DE SECTEUR - BOURSE AGRICOLE DE KINDAMBA

Unions locales et Union départementale de producteurs

Les 14 Unions locales de producteurs rassemblent les agriculteurs et éleveurs des districts concernés par le projet et sont regroupées en une Union départementale des Organisations Paysannes du Pool (UDOPP). Le projet appuie les Unions dans leur structuration et les implique dans tous les volets du projet : participation aux plateformes de concertation, à la sélection des bénéficiaires, au suivi des producteurs et aux comités de pilotage. Ces organisations dont les membres sont issus des populations locales agricoles sur incitation du Ministère ont pour raison d'être la défense des agriculteurs. Elles constituent ainsi un interlocuteur direct et de confiance pour les professionnels qui y sont représentés, et d'autre part pour les autorités et pouvoirs publics qui les consultent. Elles agissent alors comme des syndicats pourraient le faire, et ont la même valeur dans la structuration actuelle du monde agricole. Des **statuts** ont également été **définis** pour ces organisations afin de régler leur pratique, tels que les conditions d'adhésion, la **clarification des missions** et de la composition des membres du bureau, l'institution des **commissions techniques et féminines** et l'harmonisation du montant de la cotisation vers l'Union Départementale.

Mise en place des coopératives des producteurs de céréales

Sous le précédent projet, les Unions locales assuraient un rôle essentiel à l'occasion des bourses agricoles permettant aux producteurs et aux acheteurs de maïs de négocier le prix de vente de la future production. C'était à l'Union Locale de signer le contrat de vente engageant les producteurs de la zone souhaitant s'inscrire dans le dispositif avec les fermes pilotes qui achèteront la production. Dans le cadre de OSCAgri, et avec la **mise en place des deux coopératives** (Ngabé et Mindouli), les comités de gestion (constitués des producteurs et membres des UL, soit les associés coopérateurs) assurent ce rôle essentiel à l'occasion des bourses agricoles permettant aux producteurs et aux acheteurs de maïs (fermes pilotes, fabricants d'aliment de bétail) de négocier le prix de vente de la future production.

C'est aux coopératives de signer le **contrat de vente** engageant les associés coopérateurs adhérant dans les coopératives avec les opérateurs économiques (fermes pilotes et autres structures de transformation) qui achèteront la production (maïs, soja). Ces coopératives constituent ainsi un interlocuteur direct et de confiance pour les associés qui y sont représentés, et d'autre part pour les autorités et pouvoirs publics qui les consultent.

Plateforme de concertation et de formation

Les plateformes de concertation regroupent les acteurs stratégiques du développement rural et agricole du Pool ; elles sont animées et pilotées par le CDP. Elles permettent d'échanger sur les pratiques et stratégies adoptées dans le cadre du projet, d'identifier les contraintes et d'envisager des solutions de manière concertée. Plus généralement, elles peuvent fixer des orientations pour le développement des filières ce qui permet ainsi au CDP de piloter le développement agricole de son territoire à travers une démarche participative et d'échange. Sous le précédent projet, les plateformes de formation professionnelle étaient organisées autour du diagnostic et du partage d'expertise entre les différents organismes de formation et partenaires intervenants dans le Pool. Elles ont évolué vers des commissions techniques animées par les agriculteurs et les techniciens de Gescod.

Le Conseil Départemental du Pool dans le pilotage d'une concertation territoriale

Le CDP est actif dans la structuration des éleveurs et agriculteurs de son territoire. Il est impliqué dans l'ensemble des activités du projet, convoque et préside les Comités de pilotage ainsi que les plateformes de concertation et participe aux groupes de travail thématiques. C'est un acteur central pour la structuration agricole : **il tient compte des préoccupations des agriculteurs et éleveurs**, tout en influençant, par ses choix et orientations stratégiques, les activités concrètes mises en œuvre sur le terrain.



FORMATION PLAIDOYER

Le CDP est toujours au cœur de l'organisation et de la concertation, mais les missions sont ensuite déléguées dans leur mise en œuvre à d'autres acteurs et notamment les Unions Locales qui ont réussi à se développer et s'imposer un peu plus dans le paysage agricole local.

Le rôle du CDP vient compléter celui des Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Elevage (DDA et DDE, services déconcentrés) en définissant des objectifs spécifiques conformes aux politiques conduites au niveau national. En ce sens, cette concertation permet au CDP d'initier des actions validées par les services techniques déconcentrés de l'Etat.

STRUCTURATION TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE

Les Groupes de travail thématiques

Les groupes de travail réunissent agriculteurs, fermes pilotes, autorités déconcentrées, partenaires et experts des différentes professions concernées par le projet afin d'évoquer des thématiques variées et transversales : aliment de bétail, élevage bovin et avicole, accès au crédit... Le Chef de projet adjoint, qui assure le lien entre les bénéficiaires et **le CDP, anime et participe aux groupes de travail**. Il tire de cette participation des pistes de réflexion et d'action permettant à terme d'alimenter la stratégie agricole du CDP. Cette stratégie s'affine au fil des années et les échanges portent dorénavant sur des niveaux de détails assez fins traitant par exemple de thèmes comme la gestion de l'exploitation ou le leadership.

Les Groupes de travail thématiques font le lien entre ces deux niveaux, en tentant de traduire les directions prises au niveau stratégique (COPIL, plateformes...) en actions concrètes au niveau technique. Ils permettent également de faire remonter les préoccupations de terrain vers le niveau décisionnaire.

Les commissions : une méthode de structuration des bénéficiaires



La création et l'accompagnement des commissions ont été initiés par le projet dans le cadre de la structuration des différentes professions concernées par le projet : aviculture, élevage bovin et agriculture. Dans un contexte où la notion de « collectif » est en reconstruction, la vocation première des commissions au sein des UL est de faciliter les échanges techniques entre les éleveurs et les agriculteurs, favorisant ainsi **l'émergence d'une dynamique et d'un savoir-faire local**.

ATELIER DE CONCERTATION DES UNIONS LOCALES

A terme, les commissions se structurent sous forme de coopérative, groupement, association ou fédération, afin de renforcer la mutualisation des ressources et des efforts des producteurs (par exemple pour l'achat d'intrants ou la mise en place d'infrastructures de type stockage). Le projet accompagne ces groupes de travail thématiques dans leur organisation et leur fonctionnement, de manière à amorcer le travail collectif et le partage d'expérience entre les acteurs. Ainsi, du matériel a pu être fourni afin d'appuyer les commissions et faciliter leur développement. Elles sont capables de gérer de manière **autonome** les équipements, grâce aux formations thématiques. Par exemple, la commission maïs a montré aux producteurs l'intérêt de créer une coopérative et ainsi d'être dotée d'une égraineuse à maïs.



PARC BOVIN SUM PAR GESCOD

Sur le volet bovin, la mise en place des commissions techniques s'inscrit dans une volonté nationale de structuration et apporte une dimension territoriale à l'organisation amorcée au niveau central. Il à noter que de nombreux groupements féminins se sont structurés sous le projet OSCAgri, et se développent encore.

Les enjeux essentiels sont donc de professionnaliser les bénéficiaires par le partage d'expériences, d'amorcer et renforcer le développement économique dans les districts, de faire émerger des leaders locaux et d'impliquer les éleveurs et agriculteurs dans le développement de leur territoire en créant une synergie commune. Au sein de chaque union locale, des commissions techniques sont tenues, ce qui impulse une dynamique interne et donne de la force à ces unions locales.

Le déroulé type d'une réunion de commission

Les réunions des commissions sont organisées et préparées en commun accord entre les Unions Locales et les techniciens Gescod, les échanges techniques sont animés par les agriculteurs directement, moins par Gescod comme ce fut le cas auparavant. Les agriculteurs ont acquis des connaissances basiques permettant la transmission et l'animation, mais qui restent encore à développer et enrichir. Les groupes de travail thématiques ayant défini les grandes orientations, un ordre du jour est préparé avec les participants, afin de faire remonter les problèmes rencontrés par les bénéficiaires. Ces derniers peuvent en effet partager leurs expériences, les contraintes et opportunités liées à leur exploitation. Pour ce faire, ils s'appuient généralement sur les données de suivi collectées dans le cadre du projet, qui prennent en compte les résultats obtenus. C'est une base qui permet d'amorcer une discussion entre les participants.

Les commissions sont organisées par profession et par localité afin d'être au plus près des bénéficiaires. Le dispositif se veut suffisamment souple pour tenir compte des impératifs liés à chaque métier.

Un rôle de conseil technique interne à la profession

Les commissions deviennent **autonomes** et désignent en leur sein des membres qui **assurent le relais des techniciens Gescod** dans le suivi technique. Sur le volet bovin notamment, il a été mis en place des « auxiliaires vétérinaires », éleveurs ou bouviers disposant de compétences techniques suffisantes, qui sont chargés de réaliser des interventions au niveau des parcs des autres membres.

La mise en place, à terme, d'un dispositif de cotisation par les membres ou d'un fonds mutualisé permettrait d'apporter une prise en charge des interventions de ces auxiliaires et de viabiliser le modèle. Ce dispositif n'est pas encore autonome car l'éleveur a généralement du mal à prendre en charge la prestation de l'auxiliaire. Le dispositif s'améliore néanmoins lentement et une fois le modèle fonctionnel, il pourrait être reproduit ou adapté sur les autres filières.

Commissions des fermes pilotes et des agriculteurs

A l'origine, seuls le soutien et la création des commissions bovines et avicoles étaient prévus dans le cadre du projet, mais aujourd'hui plusieurs commissions ont été mise en place (maraîchères, arboricole, piscicultures...). Face aux enjeux posés par l'importance de la production/disponibilité de céréales pour la relance des filières d'élevage par exemple, et au vu de la dynamique naissante au niveau des collectifs d'agriculteurs impliqués dans le projet (participants issus d'une même zone aux formations ou bourses agricoles), il a été décidé de procéder à la création des commissions agricoles, constitués autour des producteurs de maïs.

D'autre part, les 9 Fermes pilotes se sont structurées en association (« Association des Fermes Pilotes du Pool », AFPP) afin de mutualiser leurs ressources et de maximiser leurs efforts. Ce regroupement au sein d'une même entité peut aussi être interprété comme la constitution d'une commission à part entière, relativement aboutie. Cette dynamique a été encouragée par le projet et constitue une perspective intéressante de poursuite des objectifs du projet. L'émergence d'une structure faîtière au niveau du département regroupant les principaux leaders paysans permet ainsi de désigner un interlocuteur crédible représentant les professionnels du secteur agricole, en complémentarité de l'Union départementale. En outre, les Fermes pilotes étant impliquées dans toutes les activités mises en œuvre par le projet (excepté pour la filière bovine par manque de connaissances) ainsi que sur d'autres activités répandues dans le district (maraîchage, élevage porcin,...), l'association permet une lecture transversale des problématiques rencontrées par les aviculteurs et les agriculteurs.

Remarque sur la complémentarité entre l'Association des Fermes Pilotes et l'Union départementale

A priori il n'est pas évident de distinguer l'objet de ces deux entités. Loin de vouloir supplanter une structure existante, l'association des Fermes pilotes se veut complémentaire de l'Union départementale, au même titre qu'une ferme pilote vient compléter le rôle tenu par une Union locale au niveau d'un district.

Les fermes pilotes se positionnent en tant qu'opérateur économique reconnu et détiennent un rôle de leadership au niveau local, tandis que les Unions regroupent la majeure partie des opérateurs individuels. A ce titre, elles constituent une forme de syndicat de travailleurs alors que l'Association des Fermes Pilotes peut, à terme, évoluer vers un syndicat patronal.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, LES CONTRAINTES ANTICIPÉES, LES PERSPECTIVES...

Au niveau technique et économique

Certaines associations, telles que les commissions, manquent encore d'autonomie, et l'organisation de leurs réunions ne se fait pas spontanément. Le représentant du projet conserve bien souvent un rôle moteur dans l'animation de la réunion. Par ailleurs, vu le profil type des membres des commissions, avicoles notamment, les coûts liés à la participation aux rencontres risquent de s'avérer rédhibitoire lorsque le projet ne pourra continuer à prendre en charge les coûts de ces rencontres (certains éleveurs devant prévoir une dépense de l'ordre de 5.000 FCFA pour pouvoir se déplacer jusqu'au lieu de réunion).

Le nombre important d'associations et de groupements, dont la stratégie peut être géographique ou thématique, rend la structuration des acteurs complexe à appréhender. L'utilité et les enjeux de ces groupements ne sont pas toujours bien compris par les bénéficiaires et leurs objectifs pas clairement définis. Le nombre d'adhérents y est faible et le risque est alors que les bénéficiaires perdent l'intérêt d'y participer, notamment en tenant compte de l'argument ci-dessus relatif aux coûts de participation.

Le dynamisme de ces organisations repose souvent sur la volonté des individus qui y ont obtenu un statut de leader (le plus souvent celui de Président). Or parfois se présentent aux élections des notables disposant d'une certaine notoriété au niveau local mais n'ayant pas réellement la volonté de s'impliquer ou ne disposant pas des compétences techniques minimales pour animer la structure de manière efficace.

Au niveau politique et stratégique

La principale difficulté relève d'une perte d'élan liée à la transition politique observée lors des élections locales de 2014 et aux événements survenus à partir de 2016. Le temps nécessaire à la réappropriation du projet par la nouvelle équipe a en effet créé une forme de rupture dans la dynamique mise en œuvre. Alors que le CDP s'était réinvesti dans cette démarche, les troubles socio-politiques observés au niveau national et local ont évidemment largement réduit la possibilité de mener les rencontres pluri-acteurs de type plateforme de concertation ou formation, ainsi que les groupes de travail.

La phase du projet de relance agricole (2017-2018, avec le soutien financier du Ministère français des affaires étrangères et du développement international) s'est inscrite dans la perspective d'une **relance de la dynamique** initiale et vise à **pérenniser** l'appropriation par le CDP du dispositif de coordination du développement du territoire et à approfondir la réflexion stratégique. Celle-ci s'est portée aujourd'hui sur la mise en place de la Cellule Agricole, qui n'a pas pu encore être mise en place.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, LES CONTRAINTES ANTICIPÉES, LES PERSPECTIVES...

Au niveau technique et économique

Certaines associations, telles que les commissions, manquent encore d'autonomie, et l'organisation de leurs réunions ne se fait pas spontanément. Le représentant du projet conserve bien souvent un rôle moteur dans l'animation de la réunion. Par ailleurs, vu le profil type des membres des commissions, avicoles notamment, les coûts liés à la participation aux rencontres risquent de s'avérer rédhibitoire lorsque le projet ne pourra continuer à prendre en charge les coûts de ces rencontres (certains éleveurs devant prévoir une dépense de l'ordre de 5.000 FCFA pour pouvoir se déplacer jusqu'au lieu de réunion).

Le nombre important d'associations et de groupements, dont la stratégie peut être géographique ou thématique, rend la structuration des acteurs complexe à appréhender. L'utilité et les enjeux de ces groupements ne sont pas toujours bien compris par les bénéficiaires et leurs objectifs pas clairement définis. Le nombre d'adhérents y est faible et le risque est alors que les bénéficiaires perdent l'intérêt d'y participer, notamment en tenant compte de l'argument ci-dessus relatif aux coûts de participation.

Le dynamisme de ces organisations repose souvent sur la volonté des individus qui y ont obtenu un statut de leader (le plus souvent celui de Président). Or parfois se présentent aux élections des notables disposant d'une certaine notoriété au niveau local mais n'ayant pas réellement la volonté de s'impliquer ou ne disposant pas des compétences techniques minimales pour animer la structure de manière efficace.

Au niveau politique et stratégique

La principale difficulté relève d'une perte d'élan liée à la transition politique observée lors des élections locales de 2014 et aux événements survenus à partir de 2016. Le temps nécessaire à la réappropriation du projet par la nouvelle équipe a en effet créé une forme de rupture dans la dynamique mise en œuvre. Alors que le CDP s'était réinvesti dans cette démarche, les troubles socio-politiques observés au niveau national et local ont évidemment largement réduit la possibilité de mener les rencontres pluri-acteurs de type plateforme de concertation ou formation, ainsi que les groupes de travail.

La phase du projet de **relance** agricole (2017-2018, avec le soutien financier du Ministère français des affaires étrangères et du développement international) s'est inscrite dans la perspective d'une relance de la dynamique initiale et vise à **pérenniser** l'appropriation par le CDP du dispositif de coordination du développement du territoire et à approfondir la réflexion stratégique. Celle-ci s'est portée aujourd'hui sur la mise en place de **la Cellule Agricole**, qui n'a pas pu encore être mise en place. Un nouveau Plan départemental de développement, qui a été renouvelé avec l'appui du projet avec des concertations tenues, a été organisé mais pas encore publié. Les élections locales de 2022 ont reconduit le bureau en place depuis 2014 ce qui assure une continuité dans le suivi des activités.

LES LEÇONS APPRISSES ET LES CONSEILS À RETENIR DE CE PROJET

Dans une logique de structuration et d'accompagnement

La **structuration progressive** des commissions nécessite un accompagnement sur une durée relativement longue et doit tenir compte et traiter de problématiques concrètes afin que ces commissions puissent à terme fonctionner indépendamment du projet. Il est important de noter la nécessité de **continuer à renforcer les commissions féminines** dans le Pool et de les accompagner pour leur développement et leur autonomie.

Grâce à la restructuration, les Unions Locales et Départementale ont eu **l'expertise de gérer un projet** avec l'Ambassade de France ce qui a permis une autonomisation dans le cadre de la gestion, mais aussi sur le développement d'un projet. Cette expérience a donné naissance à un projet de plus grande envergure avec l'Union Européenne dont l'UDOPP est le codemandeur.

La structuration politico-stratégique et technico-économique des acteurs agricoles et de leurs tutelles permet **d'appréhender** d'une manière globale le **développement agricole** sur un territoire.

Dans une logique de mise en réseau

La mise en place des coopératives est une vraie leçon pour la gestion des agriculteurs avec des notions précises, apprises et effectuées lors du projet. Elles permettent donc une **indépendance** pour les agriculteurs, et peuvent **s'organiser** comme ils le souhaitent avec les producteurs, les acheteurs et les preneurs.

La démarche participative des Groupements et associations permet de **faire émerger des leaders locaux** et d'impulser une véritable dynamique de structuration, qui nécessite encore l'appui de formations professionnalisantes continues.

Le côté professionnalisant s'est développé suite aux échanges entre fermes pilotes et autres expériences et partages de connaissances.

La réflexion stratégique au niveau territorial reste souvent tributaire des priorités des élus locaux et les démarches engagées sont encore relativement fragiles, vulnérables à tout changement d'exécutif ou d'orientation nationale. Mais il est à noter qu'une participation des élus locaux et autorités locales se remarque et facilite **la mise en place de projets concrets**.



GAËL SAROUISSE

**CHEF DE CABINET DU PRÉSIDENT DU CDP,
RÉFÉRENT TECHNIQUE OSCAGRI-POOL**

« Après les différentes crises depuis 2008, on a été amenés à relancer l'agriculture par des politiques locales. En signant les accords de coopération avec la ville de Ribeauvillé ça nous a permis d'entrer en contact avec Gescod pour animer la plateforme de structuration agricole. Le projet OSCAgri permet la restructuration du monde agricole sur les 13 districts, en appuyant chaque zone selon ses spécialités (maraîchages, arboriculture, élevage, maïs, etc)

Dans la structuration il y a le CDP, la Cellule Agricole, et les Unions Locales et Départementale. A côté ce sont les partenaires techniques du conseil : les Fermes Pilotes. Ce sont tous des acteurs qui se complètent et interagissent. Ce qui a fonctionné dans la structuration c'est l'agriculture familiale. Il faut se questionner sur comment développer et maintenir l'équilibre des fermes ou regroupements créés en famille, car ce sont eux qui tiennent le plus longtemps, avec l'influence traditionnelle et le respect des aînés. »

MIKISSI MBELANI BONNIFACE

PRÉSIDENT DE L'UDOPP



« Pour restructurer le monde agricole, il fallait le faire à la base de chaque union, ce que nous avons fait à travers une Assemblée Extraordinaire dans chaque district. Puis nous avons monté le bureau exécutif avec 5 membres, pour gérer l'organisation (Président, 2 vice-présidents, secrétaire général et la trésorière). S'ajoutent à cela des commissions techniques avec en priorité la commission féminine à développer. Mais un problème persiste à ce sujet, car ces commissions ne sont pas rentrées dans la dynamique de ce projet. Il faut donc encore revoir notre structuration pour qu'elle soit efficace partout. Je tiens à mettre tout mon temps pour réfléchir au développement de mon département. L'idée future pour faciliter la structuration et l'autonomie des structures agriculteurs serait la création d'une caisse agricole, où tous les paysans du Pool pourraient emprunter et développer leurs activités dans cette structure financière avec rigueur. »

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU POOL (CDP)
MAIL : GAELSAROUISSE@GMAIL.COM



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

